MINT

Société Anonyme au capital de 894.017,40 euros Siège social : 52, rue d'Odin, CS 40900 34965 Montpellier Cedex 2 R.C.S. Montpellier 422 716 878 (la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 21 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. <u>Principales données financières</u>

| Comptes Sociaux de la Société | Exercice clos le 31 décembre 2023 | Exercice clos le 31 décembre 2022 |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| COMPTE DE RESULTAT | | |
| Produits d'exploitation | 90.439.641 € | 158.718.612 € |
| Charges d'exploitation | 71.336.528 € | 152.149.405 € |
| Résultat d'exploitation | 19.103.112€ | 6.569.207 € |
| Résultat financier | 1.522.966 € | 83.438 € |
| Résultat exceptionnel | 275.338€ | - 2.273.242€ |
| Impôts sur les bénéfices et participation | 3.906.658€ | 419.390 € |
| Résultat net | 16.530.604 € | 3.960.013€ |
| | | |
| Actif immobilisé | 3.485.416 € | 2.730.307 € |
| Actif circulant | 69.210.957 € | 90.436.337 € |
| Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie | 57.569.328 € | 62.384.444 € |
| Total de l'actif | 72.696.373 € | 93.166.644 € |
| Capitaux propres | 28.740.408 € | 12.209.804 € |

| Provisions pour risques et charges | 0€ | 0€ |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Emprunts et dettes | 37.468.856 € | 68.954.506 € |
| Total du passif | 72.696.373 € | 93.166.644 € |

| TRESORE | RIE | |
|--|--------------|--------------|
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 2.459.622 € | 21.838.995 € |
| Flux net de trésorerie lié aux investissements | -1.577.823 € | -725.830€ |
| Flux net de trésorerie lié au financement | -5.696.913 € | 16.995.334 € |
| Variation de trésorerie | -4.815.114 € | 38.108.499 € |
| Trésorerie de clôture | 57.569.328€ | 62.384.444 € |

2. <u>Évènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023</u>

Versement anticipé de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) :

La société a bénéficié en avril 2022 d'un versement anticipé d'un montant de 12 002 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2022 et le 31 janvier 2023.

La société a bénéficié sur le premier semestre 2023 d'un deuxième versement anticipé d'un montant de 9 349 K€ au titre du dispositif de bouclier tarifaire sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires a communiqué à la Société MINT, l'échéancier de remboursement provisoire des avances anticipées de la CRE. Le montant définitif à rembourser par la société MINT devrait être déterminé par la CRE sur l'exercice 2024 en fonction des volumes définitivement livrés sur la période entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024.

Au 31 décembre 2023, le solde des versements anticipés de la CRE s'élève à la somme de 6 487 K€. Ces montants sont comptabilisés au bilan dans le poste « avances conditionnées ».

À la suite du dernier remboursement, ayant eu lieu sur janvier 2024, le solde des versements anticipés, à la date d'arrêté des comptes s'élève à 3 526 K€.

• Complément de prix ARENH

Le mécanisme de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (« ARENH ») prévoit le paiement d'un complément de prix (« CP1/CP2 ») basé sur la différence entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution des droits et la courbe de charge réalisée, calculés sur la période du 1er avril au 31 octobre de l'exercice considéré. Cette différence est facturée à la Société sous certaines conditions sous la forme d'un complément de prix calculé par différence entre le prix spot moyen sur l'année calendaire et le prix d'attribution de l'ARENH.

La Société a comptabilisé en facture non parvenue sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 une estimation des CP1/CP2 pour 35 694 K€.

La notification de la CRE a fait état en juin 2023 au titre de l'exercice 2022, de compléments de prix CP1/CP2 de 37 190 K€. Par ailleurs, la société MINT a bénéficié d'une première redistribution des compléments de prix CP1 facturés à l'ensemble des fournisseurs d'un de montant de 4 144 K€. Ainsi, le règlement des compléments de prix CP1/CP2, intervenu en juillet 2023, s'est élevé à la somme nette de 33 046 K€.

Enfin la société a bénéficié d'une redistribution complémentaire de complément de prix CP1 de 1 814 k€, comptabilisé en chiffre d'affaires.

En l'absence d'écart constaté entre la courbe de charge estimée au guichet d'attribution de droit et réalisée sur la période du 1er avril au 31 octobre 2023, la Société n'a pas provisionné de complément de prix (« CP1/CP2 ») dans ses comptes clos au 31 décembre 2023.

Filiales

La société a procédé à la création de trois filiales en date du 13 septembre2023 dont MINT est l'unique associée.

L'objet social des trois filiales est l'exploitation et le développement de tous projets relatifs à l'énergie et notamment la fourniture d'énergie renouvelable aux particuliers, le développement de projets, les prestations de service, les activités de conseil et de toutes autres activités liées au développement durable en général :

- Constitution par apport de 500 € de la société MINT PRODUCTION
- Constitution par apport de 500 € de la société MINT FACILITY
- Constitution par apport de 500 € de la société MINT ENERGY MANAGEMENT

Ces sociétés n'ayant eu aucune activité au cours de l'exercice 2023, à la date de clôture de l'exercice, seul le capital initial figure au bilan des trois entités.

CoRDiS

Mint a été informée que la Présidente de la CRE saisissait le CoRDiS (Comité de Règlement des Différends et des Sanctions) pour se prononcer sur la conformité de ses pratiques de l'année 2022 avec les dispositions du Code de l'énergie. Il appartient désormais au CoRDiS de déterminer de la suite à donner, qui pourra être :

- Soit de notifier à la société Mint les griefs, débouchant sur la convocation à une audience au cours de laquelle Mint pourra présenter ses observations ;
- Soit de ne pas donner suite à la saisine.

3. <u>Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice</u>

• <u>Filiale</u>

La Société a procédé à la création d'une quatrième filiale, MINT DEVELOPPEMENT, en date du 1er mars 2024 par apport de 500 €, filiale dont MINT détient 100 % du capital.

L'objet social de la filiale est l'exploitation et le développement de tous projets relatifs à l'énergie et notamment la fourniture d'énergie renouvelable aux particuliers, le développement de projets et de toutes autres activités liées au développement durable en général, ainsi que la fourniture de tous biens, services et/ou produits complémentaires s'y rattachant.

Acquisition d'actions gratuites

La totalité des AGA restantes au 31 décembre 2023 (50.000 AGA 2020 et 10.000 AGA 2021) ont été définitivement acquises lors du Conseil d'administration du 23 février 2024. Une partie de ces AGA proviennent des 18.956 actions propres détenues par la société au 31 décembre 2023.

Ainsi, 41.044 actions ordinaires nouvelles ont été émises et le capital a été augmenté d'un montant de 6.156,60 euros en date du 23 février 2024.

• Modification de la gouvernance et nouveau plan d'actions gratuites

Lors de sa séance du 29 mars 2024, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Gaël Joly au poste de Directeur Général, succédant à Kaled Zourray, fondateur de la Société. Gaël Joly accède à cette nouvelle fonction après avoir occupé depuis 2021 le poste de Directeur Général Délégué.

A cette occasion, le Conseil a également a validé le principe d'une attribution de 50.000 actions gratuites au bénéfice du Directeur Général. Ces actions gratuites seront assorties d'une condition de présence à l'issue de leur période d'acquisition allant jusqu'au 31 décembre 2026 (sans engagement de conservation par la suite).

4. <u>Évolution prévisible et perspectives d'avenir</u>

La Société entend poursuivre le développement de ses activités historiques de fourniture d'électricité et gaz BtoC et de services de télécommunication. Elle entend par ailleurs poursuivre le développement de ses activités de fourniture d'électricité BtoB.

Parallèlement, la Société entend valoriser son nouveau statut de responsable d'équilibre en développant les accords en direct avec les producteurs d'énergies renouvelables (PPA). Ceci permet à la Société de fournir de l'énergie verte tracée aux particuliers et entreprises et de proposer des solutions de valorisation de surplus d'électricité pour des structures en autoconsommation.

5. <u>Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers</u>

• Risque de change

MINT n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux

Les seuls emprunts auxquels MINT a actuellement recours pour financer son développement sont un prêt BPI à taux zéro et deux Prêts Garantis par l'Etat : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

• Risque sur les actions

A la date de clôture du 31 décembre 2023, la société détient d'une part, des titres de participation de ses trois filiales nouvellement créées sur le 2ème semestre 2023 pour un montant global de 1 500 euros, et, d'autre part, des actions propres.

La société est au titre de ses actions propres exposée au risque de fluctuation du cours de l'action. Risque peu important au regard du nombre d'actions propres détenues (18 956 actions propres).

• Risque de liquidité

MINT a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément la Société a eu recours à un Prêt Garantie par l'Etat en novembre 2021 d'un montant de 8 652 K€. La première échéance de remboursement a eu lieu décembre 2023 pour se terminer en novembre 2027. A la date de clôture de l'exercice, le capital restant dû s'élève à la somme de 8 474 K€.

La Société a également eu recours à un second PGE le 28 juin 2022, pour un montant de 5 100 K€, dont la durée de remboursement a été étalée sur 5 ans. La première échéance de remboursement aura lieu en juillet 2024 pour se terminer en juin 2028.

La trésorerie disponible de la Société s'élève au 31 décembre 2023 à 57 569 K€ dont 47 268 K€ correspondant à des souscriptions de dépôts à terme.

• Risque d'approvisionnement

La Société applique une politique de couverture des besoins de fourniture d'énergie à ses clients ainsi que d'approvisionnement de certificats. Cette politique interne intègre des règles de calcul de besoins de couverture et d'exécution de la politique de couverture de ses besoins, en fonction notamment de la typologie de contrat, de l'horizon de temps considéré et de la formation des prix de référence (dont le Tarif Règlementé de Vente d'Electricité).

Risque de litige

Comme mentionné en partie 2. Évènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Mint a été informée que la Présidente de la CRE saisissait le CoRDiS (Comité de Règlement des Différends et des Sanctions) pour se prononcer la conformité de ses pratiques de l'année 2022 avec les dispositions du Code de l'énergie.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la Société clos au 31 décembre 2023 car à la date d'arrêté une sortie de ressource future n'était ni probable ni estimable de façon fiable.

6. Activité de la Société

6.1. <u>Analyse du bilan</u>

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

6.1.1. <u>A l'actif</u>

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 3.485.416 euros contre 2.730.307 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 68.862.110 euros contre 90.115.373 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 348.847 euros contre 320.964 euros pour l'exercice précédent.

6.1.2. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 28.470.408 euros contre 12.209.804 euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 0 euro contre 0 euro au titre de l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 37.468.856 euros contre 68.954.506 euros au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent :

| Emprunts | 13.578.190 € |
|-----------------------------|--------------|
| | |
| Dettes financières diverses | 0€ |
| Dettes fournisseurs | 12.928.333 € |
| Dettes fiscales et sociales | 10.947.377 € |

| Autres dettes | 784 € |
|---|----------|
| | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | 14.171 € |
| en cours | |

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

6.2. <u>Analyse du compte de résultat</u>

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 86.867.852 euros contre 156.987.391 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges du personnel, y compris les charges sociales, totalisent 3.309.101 euros contre 3.134.247 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 71.336.528 euros contre 152.149.405 euros lors de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 3.002.349 euros contre 3.493.160 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 19.103.112 euros contre 6.569.207 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à 1.522.966 euros contre 83.438 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de 275.338 euros contre (2.273.242) euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 3.906.658 euros contre 419.390 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 16.530.604 euros.

7. <u>Filiales et participations, sociétés contrôlées</u>

7.1. Filiales et participations

Nous vous indiquons que notre Société détient, au 31 décembre 2023, 3 participations créées au cours de l'exercice 2023, détenues à 100% et sans activité à la date du présent rapport :

- la société MINT PRODUCTION ;
- la société MINT FACILITY ;
- la société MINT ENERGY MANAGEMENT.

La Société MINT est exemptée d'établir des comptes consolidés car MINT est consolidé au sein des comptes de la société Patrimonium.

Notre Société ne possède aucune participation croisée.

7.2. <u>Sociétés contrôlées</u>

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce hormis les 4 filiales à 100% nouvellement créées.

8. <u>Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités</u> <u>dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits</u>

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

9. <u>Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés</u>

9.1. Actions d'autocontrôle

La Société détenait 18.956 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2023.

9.2. <u>Modification du capital social</u>

(cf. 3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice).

9.3. <u>Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société</u>

Les effectifs de la Société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 49 personnes pouvant être réparties comme suit :

| | Hommes | Femmes | Total |
|-------------|--------|--------|-------|
| Encadrement | 10 | 7 | 17 |
| Employés | 14 | 18 | 32 |
| Total | 24 | 25 | 49 |

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, aucun salarié ne détient des actions de la Société.

10. Point sur les litiges en cours

L'association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) a assigné la société MINT et plusieurs opérateurs pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de la procédure ne permet pas au 31 décembre 2023 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes.

La CLCV a également engagé une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Montpellier également pour « pratique commerciale trompeuse » et « clauses abusives ». L'avancée de cette 2nde procédure ne permet pas au 31 décembre 2023 d'estimer de façon fiable l'impact éventuel sur les comptes.

11. Activité en matière de recherche et développement

La Société ne développe pas actuellement de projet de recherche et développement.

12. <u>Progrès réalisés et difficultés rencontrées</u>

(cf. section 2 – Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

13. <u>Résultat - affectation</u>

L'assemblée générale d'approbation des comptes 2022 n'ayant pas prévu l'affectation de la réserve légale sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société prévoit de procéder à une régularisation lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2023. L'affectation à la réserve légale relative au résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à 36.298 euros. Ainsi le poste « Réserve Légale » s'élèverait à 89.402 euros soit 10% du capital social.

La Société ayant réalisé lors de cet exercice un résultat net bénéficiaire de 16.530.604 euros, il est proposé d'affecter ce résultat au poste « *Report à Nouveau* » en totalité, soit un montant de 16.530.604 euros.

Compte tenu de ces opérations, le poste "Report à Nouveau" passerait de 2.580.855 euros à un montant de 19.075.161 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net bénéficiaire de 16.530.604 euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

14. <u>Dépenses non déductibles fiscalement</u>

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de charge non déductible fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

15. <u>Tableau des résultats des cinq derniers exercices</u>

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

Précisons par ailleurs qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions, visées à l'article L225-38 du Code de commerce, conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

 Convention de mise à disposition conclue en date du 17 juin 2021 entre la société EODEN SAS et la Société afin de mettre à la disposition de la Société le salarié Mr Gaël Joly pour exercer les fonctions techniques de « Managing Director in charge of stategy and development », adossées à un mandat de Directeur Général Délégué mandataire social.

Ce contrat a été résilié avec effet au 1^{er} avril 2024 consécutivement à la désignation de M. Gaël Joly en qualité de Directeur Général.

17. <u>Présentation des comptes sociaux</u>

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

18. Gouvernement d'entreprise

18.1. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 16 juin 2023, au Conseil d'administration de la Société dans le domaine des augmentations de capital :

| | | Date à la- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------|-----------|---------------|
| | Montant nominal | quelle | | Utilisation |
| Autorisations | maximum autorisé ou | l'autorisa- | Durée | faite des dé- |
| Autorisations | nombre d'actions | tion a été | Darce | légations |
| | nombre a actions | donnée | | legations |
| Émission en vue d'aug- | Montant nominal maxi- | Assemblée | 26 mois | Néant |
| _ | mum des augmenta- | | 20 111013 | ineairt |
| menter le capital social | | générale ex- | | |
| par incorporation de | tions de capital social : | traordinaire | | |
| primes, réserves, béné- | 300.000 euros. | en date du | | |
| fices ou autres | | 16 juin 2023 | | |
| Émission avec maintien du | Montant nominal maxi- | Assemblée | 26 mois | Néant |
| droit préférentiel de sous- | mum des augmenta- | générale ex- | | |
| cription des actionnaires | tions de capital social : | traordinaire | | |
| d'actions de la Société | 600.000 euros. | en date du | | |
| ainsi que toutes autres va- | | 16 juin 2023 | | |
| leurs mobilières donnant | Montant nominal des | | | |
| accès au capital de la So- | valeurs mobilières re- | | | |
| ciété | présentatives des | | | |
| | créances donnant ac- | | | |
| | cès au capital : | | | |
| | 6.000.000 euros. | | | |
| Augmentation de capital | Montant nominal maxi- | Assemblée | 26 mois | Néant |
| social par émission d'ac- | mum des augmenta- | générale ex- | | |
| tions et/ou de valeurs mo- | tions de capital social : | traordinaire | | |
| bilières donnant accès au | 600.000 euros. | en date du | | |
| capital de la Société avec | Montant nominal des | 16 juin 2023 | | |
| suppression du droit pré- | valeurs mobilières re- | | | |
| férentiel de souscription | présentatives des | | | |
| (offre au public) | créances donnant ac- | | | |
| | cès au capital : | | | |
| | 6.000.000 euros | | | |
| | Plafond global | | | |
| Augmentation de capital | Montant nominal maxi- | Assemblée | 26 mois | Néant |
| social par émission d'ac- | mum des augmenta- | générale ex- | | |
| tions et/ou de valeurs mo- | tions de capital social li- | traordinaire | | |
| bilières donnant accès au | mité à 20% du capital | en date du | | |
| capital de la Société avec | social par an. | 16 juin 2023 | | |
| suppression du droit pré- | Montant nominal des | | | |
| férentiel de souscription | valeurs mobilières re- | | | |
| (1° L. 411-2 COMOFI) | présentatives des | | | |
| | créances donnant ac- | | | |
| | cès au capital : | | | |
| | 6.000.000 d'euros. | | | |
| | Plafond global | | | |
| | | | | |

| Autorisations | Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions | Date à la- quelle l'autorisa- tion a été donnée | Durée | Utilisation faite des dé- légations |
|--|--|---|---------|---|
| Augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (catégorie de bénéficiaires) | Montant nominal maximum des augmentations de capital social limité à 20% du capital social par an. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital: 6.000.000 d'euros. Plafond global | Assemblée générale ex- traordinaire en date du 16 juin 2023 | 18 mois | Néant |
| Augmentation de nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires | Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale. | Assemblée générale ex- traordinaire en date du 16 juin 2023 | 26 mois | Néant |
| Attribution gratuite des actions de la Société | 10% du capital de la Société, à l'exclusion des salariés ou des mandataires sociaux détenant plus de 10% du capital de la Société. | générale ex- traordinaire en date du 16 juin 2023 | 38 mois | |
| Émission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux | 5% du capital social de la Société | Assemblée générale ex- traordinaire en date du 16 juin 2023 | 38 mois | Néant |

| Autorisations | Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions | Date à la- quelle l'autorisa- tion a été donnée | Durée | Utilisation faite des dé- légations |
|--|--|---|---------|---|
| Émission des bons de | 5% du capital social de | Assemblée | 18 mois | Néant |
| souscription d'actions | la Société | générale ex- | | |
| ("BSA ₂₀₂₃ ") avec suppres- | | traordinaire | | |
| sion du droit préférentiel | | en date du | | |
| de souscription des action- | | 16 juin 2023 | | |
| naires au profit d'une ca- | | | | |
| tégorie de personnes | | | | |
| Augmentation de capital | 3% du capital social | Assemblée | 26 mois | Néant |
| réservée aux salariés ad- | | générale ex- | | |
| hérents d'un plan | | traordinaire | | |
| d'épargne entreprise dans | | en date du | | |
| les conditions prévues aux | | 16 juin 2023 | | |
| articles L.3332-18 à | | | | |
| L.3332-24 du Code du tra- | | | | |
| vail, en application de l'ar- | | | | |
| ticle L.225-129-6 du Code | | | | |
| de commerce | | | | |

18.2. <u>Liste des mandats sociaux et fonctions exercées</u>

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons, à notre connaissance, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

| Personne concernée | Société | Fonctions |
|--------------------|-------------|---------------------------------------|
| | MINT | Directeur Général, Administrateur |
| Kaled ZOURRAY | LUNA INVEST | Gérant |
| Raieu ZOORRAY | LUNA IMMO | Gérant |
| | МСК | |
| Gaël JOLY | MINT | Directeur Général Délégué |
| | | Président |
| Bernat ROFES | MINT | Administrateur |
| Erick GAY | MINT | Président du conseil d'administration |

| | PATRIMONIUM | Président |
|------------------|----------------------|---|
| | MINT | Administrateur, représenté par Fabien Guidali |
| | A+ ENERGIES | Administrateur, représenté par Nicolas Elahmi Directeur Général, représenté par Nicolas Elahmi |
| | QUALI CONFORT | Président, représentant d'Eoden Isolation elle-même représentée par Erick Gay |
| EODEN RESSOURCES | QUALI ITE | Président, représentant d'Eoden Isolation elle-même représentée par Erick Gay |
| | SMART AND CONNECTIVE | Administrateur, représenté par Fabien Guidali |
| | EOBORNE | Président, représenté par Nicolas Elahmi |
| | ENERGIE MAINTENANCE | Président, représenté par Erick Gay |
| | EOSOL | Président, représenté par Erick Gay |
| | THERMIE France | Président, représentant de Eoden Isolation |
| | EODEN ISOLATION | Président, représenté par Erick Gay |

18.3. <u>Prêts inter-entreprises</u>

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de trois (3) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

19. Attribution de la direction générale – composition du conseil d'administration

A la date des présentes, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Erick Gay, Président du Conseil d'administration (désigné par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2020 pour une durée de six exercices);
- La société Eoden Ressources, représentée par Monsieur Fabien Guidali, administrateur (désignée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2020 pour une durée de six exercices);
- Monsieur Kaled Zourray, administrateur (désigné par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2019 pour une durée de six exercices); et
- Monsieur Bernat Rofes, administrateur (désigné par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2020 pour une durée de six exercices).

A la date des présentes, le Directeur Général de la Société est Gaël Joly.

20. <u>Modalité d'exercice de la direction générale</u>

Dans le respect des dispositions des statuts rappelés ci-avant, le Conseil, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 17 juin 2021 conformément à l'Article 18.I des statuts de la Société.

21. Mandat du Commissaire aux Comptes

Le commissaire aux comptes titulaire, la société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommé pour une durée de 6 exercices lors de l'assemblée générale en date du 25 juin 2018, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Nous vous proposons de renouveler son mandat à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

22. <u>Code de gouvernement d'entreprise</u>

Il est rappelé que malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, la Société applique certaines recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2021 (accessible sur le site www.middlenext.com), tout en tenant compte de l'organisation, la taille et les moyens de la Société.

23. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

| Exercice | Dividende global | Dividende net par action |
|---------------|------------------|--------------------------|
| Exercice 2020 | - | - |
| Exercice 2021 | - | - |
| Exercice 2022 | - | - |

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

24. <u>Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la société – franchissements de seuil</u>

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, aucune communication n'a été effectuée en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

25. <u>Structure du capital au 31 décembre 2023 – informations sur les actions</u>

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est fixé à la somme 887 860.80 € divisé en 5.919.072 actions de quinze centimes d'euro (0,15 €) chacune, entièrement libérées.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2023 sont répartis comme suit :

| Actionnaires | Actions | Droits de vote | Droits de vote | Nombre total de | |
|---------------------------|-----------|----------------|----------------|-----------------|--|
| rectornianes | 7100113 | simple | double | voix | |
| MINT | 18 956 | - | - | - | |
| EODEN RESSOURCES | 3 682 166 | - | 3 682 166 | 7 364 332 | |
| Actionnaires au nominatif | 37 071 | 27 198 | 9 873 | 46 944 | |
| Public | 2 180 879 | 2 180 879 | • | 2 180 879 | |
| Total | 5 919 072 | 2 208 077 | 3 692 039 | 9 592 155 | |

26. <u>Evolution du cours de bourse</u>

| Informations générales | |
|--|--------------|
| Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2023 | 5 919 072 |
| Cours de clôture au 31 décembre 2023 | 3.58€ |
| Capitalisation boursière au 31 décembre 2023 | 21.19 M€ |
| Cours le plus haut en 2023 | 4.00 |
| Cours le plus bas en 2023 | 2.12 |
| Code ISIN | FR0004172450 |

27. <u>Délai de paiement des fournisseurs et des clients</u>

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (<u>Annexe 2</u>).

* *

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Montpellier, le 19 avril 2024

—DocuSigned by: Erick GUU

Pour le Conseil d'administration

Erick GAY

Président du Conseil d'administration

<u>Annexe 1</u>
<u>Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années</u>

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|---------------|--------------|--|--|--|
| I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE | | | | | | | | |
| a) capital social | 853.825,05€ | 864.407,25 € | 884.747,55 € | 887.860,80€ | 887.860,80€ | | | |
| b) nombre d'actions | 5.692.167 | 5.762.715 | 5.898.317 | 5.919.072 | 5.919.072 | | | |
| c) nombre d'obligations | | | | | | | | |
| émises | | | | | | | | |
| II. RESULTAT GLOBAL DES C | PERATIONS | | | | | | | |
| a) chiffre d'affaires | 34.608.312€ | 64.179.930 € | 107.045.436 € | 156 987 391 € | 86 867 852 € | | | |
| b) résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provi- sions | 109.144€ | 2 520 833€ | -1.972.590€ | 6.652.645 € | 20.825.050€ | | | |
| c) impôt sur les bénéfices | -1.368 € | 138.056€ | -48.638€ | 419.390€ | 3.906.658€ | | | |
| d) participation des sala- riés due au titre de l'exer- cice | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | | | |
| e) bénéfice après impôt, amortissements et provi- sions, participation des sa- lariés | -359.746 € | 2.016.199€ | -2.305.245 € | 3.960.013 € | 16.530.604 € | | | |
| f) bénéfice distribué | - | - | | | | | | |
| - dont réserves | | | | | | | | |
| - dont résultats de l'exer- | | | - | - | - | | | |
| cice | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| III. RESULTAT DES OPERATI | ONS REDUIT A L | JNE SEULE PART | | | | | | |
| a) bénéfice après impôt, participation des salariés mais avant amortissement et provision | 0,019€ | 0,41€ | -0,34 € | 1,05€ | 2.85 € | | | |
| b) bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissement et provi- sion | -0,06 € | 0,35€ | -0,39 € | 0,67 € | 2.79 € | | | |
| c) dividende versé à chaque actionnaires - dont réserve | - | - | - | - | | | | |
| - dont résultat de l'exercice | | | | | | | | |

| IV. PERSONNEL | | | | | | | |
|----------------------------|-------------|------------|------------|-------------|---------------|--|--|
| a) nombre de salariés | 31 | 44 | 44 | 65 | 55 | | |
| b) montant de la masse sa- | 1.136.338€ | 1.465.188€ | 1.562.682€ | 2.199.526 € | 2 234 024 € | | |
| lariale | 1.130.330 € | 1.103.1000 | 1.502.0020 | 2.133.320 € | 2 23 1 02 1 0 | | |
| c) montant des sommes | | | | | | | |
| versés au titre des avan- | 460.041€ | 716.259€ | 666.097€ | 934.721 € | 1 075 077 € | | |
| tages sociaux | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Annexe 2 - Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-14)

| | | | | | | | Art. D. 441-I1°: factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|--|---------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|---|--------------|---------------|------------------|-----------------|------------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 91 jours | 91 jours et + | Total (1 jour et +) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 91 jours | 91 Jour et + | Total (1 jour et +) |
| (A) Tranche de | retard de pai | ement | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | | | | | | | | | | | |
| Montant to- tal des fac- tures concer- nées TTC | 3 868 133.64€ | 108 472.18€ | 8 056.45€ | 19 130.58€ | 31 458.37€ | 167 117.58€ | 212 272.48€ | 0€ | 7 418.40€ | 4 486.80€ | 13 085.37€ | 24 990.57€ |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'ex | 6,32% | 0,18% | 0,01% | 0,03% | 0,05% | 0,27% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice | | | | | | | 0,24% | 0% | 0,01% | 0,01% | 0,02% | 0,03% |

| Nombre de factures exclues | | 0 | 0 | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|
| Montant to- tal des fac- tures exclues | | 0 | 0 | | | | |
| (C) Délais de pa | aiement de référence utilis | sés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou | article L 443-1 du Code de commerce) | | | | |
| Délais de paiement uti- lisés pour le calcul des re- tards de paie- ment | X Délais contractuels : (préciser) r Délais légaux : (préciser) | Délais de paiement figurant sur les factures | r Délais contractuels : (préciser) r Délais légaux : (préciser) | | | | |